

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 953

présenté par

M. Dharréville, M. Bruneel, Mme Bello, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 52

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Les prestations mentionnées à l'article L. 511-1 du même code ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Gouvernement réalise de manière injuste 100 millions d'euros d'économies sur la politique familiale avec la désindexation des allocations familiales.

Le présent amendement a pour objet de revaloriser, pour 2020, le montant de toutes les prestations familiales selon l'inflation et non pas au taux de 0,3 %.